



## PREPAREZ VOTRE SEJOUR AVEC NOS ADHERENTS

Nos adhérents se trouvent le long du réseau fluvial, si vous voulez trouver un logement, où manger, louer un bateau, un hébergement ou un cheval, ou planifier un séjour riche en activités, ils sont là pour vous aider. Si vous êtes [membre de notre Association](#), il y a souvent des bénéfices offerts telle qu'une remise... Retrouvez-les en cliquant sur la carte et préparez votre séjour en toute tranquillité. Pour tous les détails, voir notre carte interactive de nos adhérents :

<https://www.escalesfluviales.org/preparer-votre-sejour-2/>

## LE LABEL CITÉ, ÉTAPES, ET HALTES FLUVIALES

Escales Fluviales de Bretagne a mis en place un label pour les communes bordant les canaux de la Bretagne historiques, communes aussi appelées "communes mouillées". L'objectif est de qualifier les sites afin de permettre aux visiteurs du territoire d'identifier les services proposés, les activités, les patrimoines, les animations. Ces communes labellisées constituent un maillage, dont les étapes pourront scander votre découverte des canaux.

**Cités Fluviales** : Sites majeurs offrant la possibilité de passer un séjour

**Étapes Fluviales** : Sites voués à accueillir le visiteur pour une nuitée


**Haltes fluviales** : Des sites à découvrir " halte de loisirs ", " halte nature ", " halte patrimoine ". Téléchargez notre Livret des Communes Labellisées :

<https://www.escalesfluviales.org/association/#label>

## CULTURE LES ANIMATIONS

Avec plus de 600 km, les canaux de Bretagne représentent un espace naturel de découverte préservé pour les adeptes de la plaisance et de la navigation...mais pas seulement ! Aujourd'hui, ces vallées font aussi le bonheur de ceux qui parcourent le chemin de halage à pied, à vélo, ou à cheval mais aussi des pêcheurs et des naturalistes ! De nombreux rendez-vous animent l'histoire du canal d'Ille-et-Rance, de la Vilaine, du canal de Nantes à Brest et du Blavet. Ainsi, durant toute l'année, entre festivals, péniche spectacle, balades ou encore le feu d'artifice du 14 juillet... les canaux et rivières de Bretagne ne manqueront pas d'ambiance.

## CONTACT Vous avez une question ?

Contactez-nous: 06 76 44 90 64  [contact@escalesfluviales.bzh](mailto:contact@escalesfluviales.bzh)

Escales Fluviales de Bretagne 1c Av. de Belle Fontaine, 35510 Cesson-Sévigné

Notre site : Version française : <https://www.escalesfluviales.org/>

Version Anglaise : <https://www.escalesfluviales.org/en/welcome-2/>

<https://canaux.bretagne.bzh/>

## Autres contacts :

Pour une grande sélection de livres et cartes sur les canaux : Editions du Breil - Guide de Navigation - 11400 Castelnaudary - 04 68 23 51 35 - [www.carte-fluviale.com](http://www.carte-fluviale.com)



## LES VOIES NAVIGABLES BRETONNES - LES ESSENTIELS

Escales fluviales de Bretagne est une association vivante et dynamique, qui regroupe plus d'une centaine d'acteurs des canaux bretons: restaurateurs, hébergeurs, professionnels du tourisme au bord de l'eau, communes, communautés de communes, associations, particuliers. Elle a pour objectif de promouvoir et d'animer les voies navigables bretonnes.

## LES CANAUX DE BRETAGNE - UN RESEAU UNIQUE EN FRANCE

La Bretagne est connue pour ses côtes et ses paysages à couper le souffle. Elle a aussi hérité d'une richesse inestimable mais moins connue : ses canaux et son réseau fluvial. Le canal de Nantes à Brest, épine dorsale du territoire, le Blavet qui se jette dans l'Atlantique, le canal Manche-Océan, qui relie ces deux mers. Au total plus de 600 kilomètres de voies d'eau à explorer au rythme du bateau, de la marche, du vélo ou du cheval.

## LE CANAL DE NANTES A BREST

De Nantes, la cité des Ducs, à Brest, le plus grand port breton, le canal de Nantes à Brest accompagne les pas du promeneur sur la diagonale de la Bretagne intérieure.


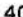

## Le Parcours

237 écluses  364 km de l'écluse de St Félix (Nantes) à l'écluse de Guily-Glaz à Port-Launay à Châteaulin





## Cheminement

De Nantes à Nort-sur-Erdre : itinéraire sur des petites routes ne suivant pas systématiquement la rivière. De Nort-sur-Erdre à Port-Launay : le chemin de halage dont la partie entre Nort-sur-Erdre et Carhaix est aménagés en voie verte (n°1). Vous contournez le lac de Guerlédan par la voie verte n°6. De Port-Launay à l'océan : itinéraire sur des petites routes ne suivant pas systématiquement la rivière.

## Entre Nantes et Redon

17 écluses  88,40 km  Tirant d'eau : 1,20m sur l'Erdre et la partie canalisée  Tirant d'air : 3,80m sur l'Erdre et 3,00m sur la partie canalisée.



## Entre Redon et Guerlédan

91 écluses sur 117,80 km  Tirant d'eau : 1,40m  Mouillage : 1,40m  Vitesse maximum : 8km/h (5km/h entre les écluses 55 et 107)  Hauteur libre sur retenue normale : 3m.

## Entre Pontivy et la Barrage de Guerlédan

Partie non-navigable à ce jour.




## Entre le Lac De Guerlédan et l'Ecluse Double De Coat Natous : 10 écluses 26

km  Tirant d'eau : 1,10m  Tirant d'air : 3,20m

## Entre l'Ecluse Double De Coat Natous et l'Ecluse De Goariva

Partie non-navigable à ce jour.

## Entre l'Ecluse de Goariva et Port-Launay

46 écluses  84 km  Tirant d'eau : 1,10m sur la partie canalisée et 3,20 entre Guily Glaz et Châteaulin  Tirant d'air : 3,20m

## LE BLAVET

À cheval entre Pontivy, la cité ducale avec son château et Napoléonville, ville impériale dotée de rues tirées au cordeau, il y a cette voie royale, le Blavet qui nous invite...

## Le Parcours

28 écluses  57,4 km de l'écluse des Récollets (Pontivy) à l'écluse de Polvern à Hennebont.

## Cheminement

De Pontivy à Hennebont : Le chemin de halage ➡ De Hennebont à Lorient ➡ itinéraire sur des petites routes ne suivant pas systématiquement la rivière.

### Entre Pontivy et Hennebont

17 écluses ➡ 88,40 km ➡ Tirant d'eau : 1,40m ➡ Mouillage : 1,60m ➡ Vitesse maximum : </b>8km/h (5 km/h entre l'écluse de Polvern et le pont de Jehanne la Flamme)

### CANAL MANCHE-OCEAN

Le Canal Manche-Océane comprend le Canal d'Ille et Rance et la Vilaine. Nous l'entamons à l'extrémité de la Rance maritime à l'écluse du Châtelier.

**Le Parcours** : 48 écluses ➡ 85 km de l'écluse du Mail (Rennes) à l'écluse du Châtelier (Saint-Samson-sur-Rance) ➡ Section Rennes-Dinan : Tirant d'eau : 1,20m ➡ Mouillage : 1,60m ➡ Vitesse maximale : 6km/h ➡ Hauteur libre sur retenue normale : 2,50 m à 3,50 m ➡ Section Rennes-Redon ➡ Tirant d'eau : 1,20m à 1,60m ➡ Mouillage : 1,60m ➡ Vitesse maximum : 10km/h en rivière et 6km/h en dérivation ➡ Hauteur libre sur retenue normale : 3,20 à 3,70m.

### LA VILAINE

**Le Parcours** : 13 écluses ➡ 52 km de l'écluse du Mail (Rennes) à l'écluse de Mâlon (Guipry) ➡ 79 km de l'écluse de Mâlon (Guipry) au barrage d'Arzal : parcours sans écluse ➡ Section Rennes-Redon : Tirant d'eau : 1,20m à 1,60m Mouillage : 1,60m ➡ Vitesse maximum : 10km/h en rivière et 6km / h en dérivation ➡ Hauteur libre sur retenue normale : 3,20 m à 3,70 m ➡ Section Rennes-Arzal : Tirant d'eau : 4,10m ➡ Mouillage : 4,30m ➡ Vitesse maximum : 6km/h ➡ Hauteur libre sur retenue normale : 25 m à 27 m.

### LE FONCTIONNEMENT DES CANAUX

Un canal est un cours d'eau aménagé pour la navigation, une technique qui remonte au moins jusqu'au 5e siècle avant JC. Il existe deux sortes :

- ✚ Le canal latéral qui suit le lit d'une rivière après avoir été rectifié et aménagé ; c'est le cas de la Vilaine, du Blavet et de l'Oust.
- ✚ Le canal de jonction ou canal à " point de partage " : ouvrage entièrement artificiel reliant deux vallées fluviales par un " bief de partage " situé au sommet des bassins versants et des échelles d'écluses. Chaque rivière coule dans une vallée. Le canal de jonction doit donc passer par-dessus le relief qui sépare les deux vallées. Le point culminant de ce relief est appelé ligne de partage des eaux. Le réseau de canaux est ainsi constitué de rivières aménagées reliées entre elles par des canaux de jonction artificiels. En Bretagne, on compte 4 canaux de jonction.

### OPERATION DES ECLUSES, DATES ET HORAIRES DE NAVIGATION 2024

A partir de 2022, la période de navigation ouvrira le vendredi précédant la 1<sup>ère</sup> zone de vacances scolaires de Pâques, après le 1er avril et fermera durant octobre.

En 2024 les voies navigables seront ouvertes du 5 avril au 27 octobre.

### Opération des écluses

Les écluses du réseau sont opérées exclusivement par des éclusiers/ères. Sur certains tronçons, par exemple lorsqu'il y a un escalier d'écluses, ou si vous voyagez en convoi groupé, le batelier/ère doit réserver 24h à l'avance (48h pour un convoi groupé) les services de l'éclusier/ère pour qu'il puisse accompagner le bateau. (Voir les annuaires.) Les plaisanciers doivent se présenter aux écluses au plus tard 15 mn avant la fin du service. ***Il est fortement conseillé de téléphoner une écluse avant votre arrivée.***

Pour les listes des écluses et leurs coordonnées télécharger les guides ici :

[Annuaire du Canal de Nantes à Brest](#)

[Annuaire du Canal du Blavet](#)

[Annuaire du Canal d'Ille et Rance et la Vilaine \(Manche-Océane\)](#)

### UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER ET PROTÉGER

Un écosystème se définit comme une unité écologique, constituée par un ensemble d'êtres vivants exploitant un milieu naturel précis.

#### L'importance écologique des canaux bretons

Au début des années 1970, suite à la cessation de la navigation de commerce, le réseau des canaux bretons a failli disparaître. Cependant, très vite, on s'est aperçu que les canaux sont une fabuleuse réserve d'eau potable. Le maintien de la qualité de l'eau des canaux est donc un enjeu majeur tant pour les hommes que pour les espèces animales et végétales qui les peuplent.

#### LES PRINCIPALES ESPECES A PROTÉGER

##### La faune ➡ Une grande biodiversité

Il y a une grande diversité de poissons dans les canaux. La présence des espèces protégées est garante de l'équilibre biologique. Les migrateurs vivent alternativement en eau douce et dans l'eau salée des océans. Le saumon atlantique, l'anguille, l'aloise, la lamproie et la truite de mer utilisent les rivières comme voie de communication pour rejoindre leurs zones de reproduction.

Les poissons blancs, omnivores ou herbivores, sont de ceux qui s'acclimatent bien aux conditions de vie des canaux. Une des espèces les plus communes est la carpe. Les carnassiers tels que le brochet, la perche et le sandre, sont les espèces les plus courantes dans nos canaux. Ils s'attaquent aux petits poissons et aux poissons malades ou blessés. Parmi les mammifères, deux espèces retiennent particulièrement l'attention des scientifiques et naturalistes. La loutre et certaines espèces de chauve-souris dont le grand rhinolophe. Les berges des canaux accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux comme la poule d'eau, le héron cendré, le martin-pêcheur...

L'interdiction de chasser aux abords des canaux permet de manière indirecte la protection de ces espèces.

##### Un écosystème vulnérable

Les écosystèmes des canaux sont fragiles. L'introduction d'espèces non indigènes perturbe leur équilibre biologique. Elles prolifèrent et deviennent ainsi "nuisibles" au détriment des espèces autochtones.

##### Les envahisseurs

A la fin du 19e siècle, des poissons d'eau douce et des mammifères originaires du continent américain et d'Europe centrale ont été introduits. Parmi les poissons, on trouve surtout le poisson-chat, le silure glane, la perche soleil et le blackbass. Ces poissons, appelés parfois « dents du canal », s'attaquent aux espèces autochtones et occupent leurs habitats. Le principal mammifère introduit est le ragondin importé en France au 19e siècle pour sa fourrure. La population prolifère rapidement et ils peuplent les berges où ils creusent des galeries qui les fragilisent.

##### La Flore

Les arbres, qui longent les canaux jouent un rôle important. D'abord, ils définissent le Domaine Public Fluvial, mais, plus important, ils limitent aussi l'évaporation des eaux du canal surtout en période estivale. Ils permettent également de lutter contre l'effondrement des berges et matérialisent les canaux. Les principales essences sont : le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'aune, le frêne commun, le saule blanc, le peuplier noir et l'érable.